

Sainte-Foy, le 6 décembre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 2071

(Amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage # 1401, afin d'agrandir le secteur de zone RA/B-31 à même la totalité du secteur de zone RA/A-16, lequel est de ce fait annulé. (Quartier Sainte-Foy).

Il est proposé par le conseiller
Ludger St-Pierre;

Et résolu que le règlement 2071 est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. L'article 1.5.3. du règlement de zonage # 1401 est amendé pour modifier le plan de zonage de la manière suivante:

"Le secteur de zone RA/B-31 est agrandi à même la totalité du secteur de zone RA/A-16, lequel est de ce fait annulé".

Le plan faisant partie intégrante du règlement de zonage # 1401 est donc corrigé en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

2. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage # 1401 demeurent et s'appliquent "mutatis mutandis".

3. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Ben. Morin
maire



René Dampousse
greffier-adjoint

P R O M U L G A T I O N

R E G L E M E N T 2 0 7 1

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 6 décembre 1976, le conseil a adopté son règlement 2071; amendant l'article 1.5.3 du règlement de zonage #1401, afin d'agrandir le secteur de zone RA/B-31 à même la totalité du secteur de zone RA/A-16, lequel est de ce fait annulé. (Quartier Sainte-Foy).

Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 29 et 30 décembre 1976.

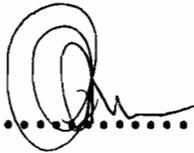
Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 5e jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le greffier-adjoint de la Ville,
René Damphousse.

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS LE SOLEIL LE 8 JANVIER 1977 ET
AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE LE 5 JANVIER 1977 CONFORMEMENT
A LA LOI.



.....JEAN-PIERRE MORROW, ASSISTANT-GREFFIER.